

École de formation des barreaux : « La priorité est de développer l'offre de formation continue »

Entretien avec le magistrat Gilles Accomando, directeur de l'EFB

À la tête de l'EFB depuis un peu moins d'un an, il semblerait que Gilles Accomando ait pris ses marques. Le magistrat, féru de pédagogie et de travail d'équipe, nourrit l'ambition d'ouvrir encore davantage l'établissement aux autres professions et à l'international, mais aussi d'étoffer la formation continue, en proposant un panel de sessions plus variées et plus pointues. Rencontre.

Pourquoi avez-vous souhaité devenir magistrat ?

Pour tout vous dire, ce n'était pas une vocation comme cela peut l'être pour certains : la profession figurait simplement parmi différents métiers qui m'intéressaient. Être au service de l'intérêt général, c'était surtout cela qui m'importait. J'ai d'abord suivi un cursus en droit, Sciences Po et histoire à Lyon, puis j'ai passé différents concours de la fonction publique. J'ai réussi le concours de la magistrature et suis devenu magistrat en 1986.

Avant de venir à l'EFB, vous avez eu de nombreuses casquettes. Pouvez-vous revenir sur ces différentes expériences ? Qu'en avez-vous tiré ?

J'ai longtemps été au parquet, généraliste lors de mon premier poste à Reims ; spécialisé en matière économique et financière dans les années 2000, à Bordeaux puis à Nice, où j'ai notamment travaillé sur le dossier Mouillot – l'ancien maire de Cannes – dans une affaire de corruption et de machines à sous. En matière écofi vous avez un gros avantage de pouvoir orienter les services de police sur les dossiers que vous voulez. Vous êtes à l'interface avec le tribunal de commerce, les commissaires aux comptes, les notaires, les services fiscaux... C'est ce qui m'a particulièrement plu. J'ai également été enseignant à l'École



Gilles Accomando

Nationale de la Magistrature (ENM), détaché à plein temps pendant sept ans. Une expérience extraordinaire, tant j'y ai trouvé des échanges intellectuels et une ouverture remarquables. Je me suis occupé de la formation des auditeurs de justice, principalement en matière pénale. À ce titre, en 1994, j'ai notamment participé à la formation sur le nouveau Code pénal qui venait d'entrer en vigueur. J'ai aussi beaucoup travaillé sur la culture judiciaire, car le nouveau programme pédagogique en place était fondé sur l'idée que pour former les futurs magistrats, il fallait que ces derniers aient connaissance de l'environnement judiciaire – un postulat auquel je souscrivais bien sûr pleinement !

Il y avait aussi à l'ENM un département international, auquel j'ai collaboré. J'ai participé à différentes missions, par exemple à Haïti, où les Américains, qui aidaient le pays à revoir son système judiciaire inspiré de l'ancien droit français, avaient appelé les Français à la rescousse. J'ai aussi entretenu des relations avec l'Italie, qui voulait créer une école de la magistrature : nous avons beaucoup échangé sur la manière dont l'établissement français fonctionnait, ce qui s'est avéré très enrichissant dans les deux sens.

Et puis il y a eu pour moi la période chef de juridiction, à Cahors, Avignon et Pau, pendant laquelle je me suis beaucoup investi dans la réflexion sur l'organisation des juridictions. En parallèle, j'ai été vice-président et président de la Conférence nationale des présidents de tribunaux de grande instance, avec la satisfaction de voir se concrétiser des projets de réformes sur lesquels nous avons eu un certain poids. Nous avons ainsi soutenu une nouvelle conception de l'organisation des juridictions en première instance, et notre conférence a proposé la notion et le concept de tribunal judiciaire. Avec d'autres, nous avons aussi défendu l'idée qu'il fallait introduire des collaborateurs de haut niveau pour le juge, ce qui s'est traduit par les juristes assistants. Voilà ce que je retiens de positif dans chaque expérience. Le fait d'avoir eu différentes approches vous permet de toujours comparer et relativiser pour

déterminer ce qui est important et ce qui l'est moins.

On vous a ensuite proposé ce poste de directeur de l'EFB l'an dernier. Pourquoi avoir accepté ?

Disons que c'est arrivé au bon moment. J'ai trouvé la proposition séduisante, n'ayant jamais perdu mon intérêt pour la formation qui est un vecteur, à mon sens, de changement de mode de culture judiciaire et d'évolution en termes d'ouverture. Par ailleurs, avec un regard différent de celui d'un avocat, j'étais persuadé que je pouvais – modestement – apporter ma pierre à l'édifice. Cela m'a semblé être un challenge intéressant de voir ce qu'il était possible de faire avec l'EFB. Il y avait un aspect de management important, puisqu'il s'agissait de gérer une équipe de plus d'une cinquantaine de permanents, sans oublier les intervenants, et l'aspect « travail d'équipe » me plaisait. Enfin, j'ai pensé que mon attrait pour la pédagogie ainsi que mes diverses expériences professionnelles me permettraient de comprendre les besoins de la profession.

Il est essentiel de comprendre les logiques de fonctionnement des uns et des autres au travers de la formation.

La nomination d'un magistrat devait apaiser les tensions avocats-magistrats, à l'instar de l'avocate Nathalie Roret à la tête de l'ENM. Quel est votre point de vue sur les relations entre ces deux professions ?

Je pense qu'il faut nuancer : les relations avocats-magistrats sont parfois crispées dans certains domaines, notamment à l'occasion d'affaires pénales difficiles, ou encore du fait du développement des règles de sécurité dans les palais de

justice, qui établissent de plus en plus de filtrages, de cloisonnements. J'observe aussi des tensions en lien avec l'évolution des outils. Dans notre société du tout numérique, c'est indéniable, une distance s'est créée.

Cela dit, on ne peut pas toujours vivre dans l'imaginaire d'un monde idéal où avocats et magistrats se côtoyaient et échangeaient constamment. C'est une image d'Épinal : on essaie de revoir dans le passé et de le reconstruire. « *Avant c'était mieux* » est un grand classique dans la bouche des personnes de ma génération. En réalité, les relations avocats-magistrats n'étaient pas moins compliquées avant !

Que faudrait-il faire pour permettre encore davantage une compréhension mutuelle ?

Ce qui crée des tensions, c'est le fait d'avoir des représentations sur ce que fait l'autre. Or, à mon sens, il est nécessaire de savoir pourquoi il travaille ainsi, quelles sont ses contraintes, les moyens dont il dispose. J'aime bien à cet égard cette expression de compréhension mutuelle. Je constate qu'un nombre croissant d'échanges, de commissions, de groupes de travail sont mis en place sur ce sujet. Maintenant, il me paraît absolument essentiel de développer la connaissance des logiques de fonctionnement des uns et des autres au travers de la formation. Nous déployons donc avec l'ENM de nombreuses formations en commun, notamment en formation continue. L'arrivée de nouvelles réformes est souvent l'occasion de confronter nos points de vue, de savoir comment l'autre profession va les appréhender. J'ai par ailleurs des échanges réguliers avec Nathalie Roret, et nos équipes entre elles, puisque l'on partage des problématiques de fonctionnement semblables. On se rend compte qu'on se pose souvent les mêmes questions, par exemple sur les applications informatiques !



UNIVERSITÉ DE POITIERS, INSTITUT D'HISTOIRE DU DROIT

La République injuriée. Histoire des offenses au chef de l'Etat de 1881 à nos jours
17 novembre 2021

Faculté de Droit et Sciences sociales

Amphithéâtre Hardoin

43, place Charles de Gaulle 86000 Poitiers

clement.chevereau@univ-poitiers.fr

hd.labo.univ-poitiers.fr

2021-4280

UNIVERSITÉ LYON III JEAN MOULIN, LE MANS UNIVERSITÉ, THEMIS-UM, EDPL, CERFF

Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale

17 novembre 2021

Amphithéâtre Mercure, Faculté de Droit, Sciences

Économiques & de gestion – Le Mans Université

47b, avenue Olivier Messiaen 72000 Le Mans

qlf.sciencesconf.org

2021-4285

HUGLO LEPAGE AVOCATS ET JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Le CO₂ dans tous ses états

17 novembre 2021

Webinaire

Renseignements : 01 47 03 10 10

formation@jss.fr

www.jss.fr

2021-4289

UNIVERSITÉ LYON II JEAN MOULIN,

Le rôle du parquet général de la Cour de cassation

18 novembre 2021

Campus des Quais Amphithéâtre Huvelin

15, quai Claude Bernard 69007 Lyon

Renseignements : 04 26 31 87 57

edprive@univ-lyon3.fr

www.facdedit.univ-lyon3.fr

2021-4281

COLLÈGE EUROPÉEN DES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET DE L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE

Les cyberattaques : tous concernés !

24 novembre 2021

Université de Strasbourg – Amphithéâtre Alain Beretz

20a, rue René Descartes 67000 Strasbourg

Renseignements : 06 15 54 70 58

contact@ceifac.eu

www.ceifac.eu

2021-4278

En outre, l'EFB s'applique à diversifier ses intervenants. Alors qu'historiquement, seuls les avocats assuraient un enseignement à leurs pairs dans le cadre de la formation continue, un mouvement est à l'œuvre depuis quelques années, et l'école convie régulièrement des personnes extérieures, et notamment des magistrats.

Il faut aussi multiplier les occasions pour comprendre pourquoi, dans tel type de contentieux, tel ou tel type de réponse est donné. C'est pourquoi, lors de la Journée des barreaux de l'EFB, une session [a été] consacrée au traitement des contentieux et à l'organisation des juridictions, pour que les avocats comprennent comment s'organise l'institution judiciaire, quelle est sa logique de fonctionnement.

Vous prônez vivement l'ouverture : quels sont les autres partenariats ou programmes déjà mis en place et ceux à venir ?

Nous travaillons en étroite relation avec Hadopi, mais aussi avec des associations comme le Cercle Montesquieu, Droit & Procédure, le Barreau entrepreneurial, etc. Je souhaite que l'on puisse davantage échanger avec les commissions ouvertes du barreau de Paris. Vous l'aurez compris, ma volonté est de travailler en commun avec le plus de partenaires possible, que l'on établisse des programmes ensemble. Avec Droit & Procédure et l'ENM, nous sommes en train de monter pour l'an prochain un colloque sur la réforme des sûretés. De plus, nous envisageons de réaliser une session commune avec l'ENM et l'INFN (l'école des notaires) sur le bilan de la réforme du divorce un an après. Cela prend du temps, il faut trouver le bon échéancier !

Nous allons également nous développer à l'international. L'EFB est le premier centre de formation en Europe par nombre d'élèves-avocats. Nous allons donc essayer de travailler avec d'autres centres

européens. Sur ce point, nous venons de recruter une avocate, Barbara Clauss, qui va s'occuper de cet aspect à plein temps. C'est en bonne voie !

Quels sont, à vos yeux, les points forts de la formation actuellement ?

Ce qui est certain, c'est que l'EFB a réussi à répondre au défi du nombre pour s'organiser administrativement, se structurer. L'établissement a aussi su traverser la crise du Covid en proposant des cours à distance qui ont bien fonctionné. Autre certitude : l'école dispose aujourd'hui d'un programme pédagogique très bien construit, grâce au travail d'Aliénor Kamara-Cavarroc, notre directrice de la pédagogie formation initiale. Nous sommes pareillement très contents à l'EFB du succès des PPI (*le projet pédagogique individuel est un stage de six mois effectué dans un cadre différent de celui d'un cabinet d'avocats inscrit à un barreau français, nldr*). Ils permettent aux élèves-avocats de voir le fonctionnement d'une juridiction, ou de comprendre quelles sont les attentes des services juridiques des entreprises. C'est une ouverture fantastique !

“ L'un de mes objectifs principaux est aussi d'améliorer le soutien pédagogique. ”

Il y a également une réforme importante, engagée avant mon arrivée : celle des enseignants référents. Ces derniers sont chargés de suivre les élèves durant leurs stages, en étant à la fois en relation avec eux et avec leurs maîtres de stage. L'objectif étant ici de garder un lien pendant cette période où les élèves-avocats ne sont pas à l'école. Car au final, la formation se déroule au total sur un an et demi, elle n'est pas simplement centrée sur les six mois passés au centre de formation ! On va monter en puissance sur ce point.

Quels sont les axes d'amélioration envisagés ; vos objectifs à court terme ?

L'intention première est de maintenir le cap sur tout ce qui marche bien. Toutefois, vous arrivez de l'extérieur, vous avez un regard neuf et vous avez envie d'engager des évolutions. L'un de mes objectifs principaux est, à ce titre, d'améliorer le soutien pédagogique. Nous avons ainsi recruté des assistants qui vont venir en appui pour préparer ce qu'on appelle les « foisonnements » (*dossiers sur la base desquels les élèves doivent travailler à la rédaction d'actes avant de conclure puis de plaider, le tout sous la houlette d'un intervenant, nldr*). Nous avons également recruté une ingénieure pédagogique pour renforcer nos outils. En effet, il y a un réel besoin de nouveaux dispositifs, comme une plateforme d'échanges, par exemple. J'aimerais aussi à l'avenir que l'on décale certains cours en fin de formation, juste avant que les élèves n'entrent dans la vie active. Je pense en particulier aux cours sur la gestion d'un cabinet. Aujourd'hui, ceux-ci interviennent durant les six premiers mois. Or, c'est à mon sens bien trop tôt, aucun élève ne s'y intéresse à ce stade. Ils commencent à être réceptifs uniquement lorsqu'ils arrivent à se demander s'ils vont faire une collaboration ou monter un cabinet, soit au cours des derniers mois.

La priorité est en outre de développer l'offre de formation continue, encore trop réduite actuellement. De ce fait, trop d'avocats ne remplissent pas leur quota d'heures. L'une des premières décisions que j'ai été amené à prendre a été d'ouvrir toutes les sessions initiales spécialisées à la formation continue. La démarche – qui avait déjà été testée il y a quelques années – a rencontré un franc succès, car un certain nombre d'avocats avaient besoin de revenir aux fondamentaux. L'idée est encore de développer des cycles qui « collent » le plus aux besoins des avocats. En amont, nous avons fait circuler un sondage à ce

sujet et sommes allés à la rencontre des bâtonniers du ressort afin de savoir ce que ceux-ci attendent de l'EFB en termes de formation. Et puis, nous avons sollicité plusieurs avocats « missionnés » qui vont nous aider à concevoir les sessions de formation continue. Le but est notamment de monter en grade en proposant davantage de sessions au niveau expert.

Quelles sont les principales préoccupations des élèves-avocats ?

Ce qui revient le plus est le souci constant de l'étape d'après. Beaucoup raisonnent, lors de leur scolarité à l'EFB, en fonction de ce qu'ils envisagent de faire après. On observe donc une projection permanente avec des interrogations très fortes sur leur orientation, ce qui se reflète ainsi dans le choix de leurs stages, ou des matières à option.

Une autre source d'inquiétude a été liée au Covid, puisqu'un certain ralentissement des recrutements a été rapporté. Cela peut créer un sentiment anxiogène chez les élèves : « *va-t-on trouver un emploi ?* » s'interrogent-ils. Mais j'ai l'intuition que cela ne durera pas, car nous assistons en ce moment, il me semble, à une reprise d'activité globale.

Quels défis attendent les avocats ces prochaines années selon vous ?

Le défi principal est bien sûr numérique, puisque de plus en plus de sociétés vont s'emparer de créneaux correspondant au périmètre de la profession.

De même, il va y avoir un challenge important lié aux modalités d'exercice du métier. En effet, les avocats ont encore majoritairement un exercice individuel. Or, il devient véritablement difficile d'être seul et polyvalent. Une vraie réflexion est à mener sur le sujet du travail en réseau ou dans des structures plus larges. Le développement de l'intelligence artificielle avec la mise en place de



L'École de formation des barreaux, à Issy-les-Moulineaux (92)

D.R.

nouveaux outils bouleversera dans les prochaines années l'exercice de la profession.

Vos prédécesseurs ont souvent invité les futurs avocats à ne pas être dans l'entre soi, mais au contraire à se montrer ouverts et curieux. Et de votre côté, quels seraient vos conseils ?

Je dirais que l'avocat doit être très attentif au savoir-être, notamment dans sa façon de communiquer. Je pense en particulier à certaines choses qui ont pu être dites par des avocats sur Twitter, sous couvert de pseudonyme, et qui ne me semblent pas acceptables. Cela rejoint la déontologie, qui est centrale

pour lui, car c'est ce qui différencie sa profession des autres.

Auriez-vous souhaité être avocat ou pourriez-vous l'être ?

C'est un métier passionnant, mais jusqu'à présent, je n'y ai jamais songé. Je crois que le rapport au client, dans sa dimension financière, me freinerait. C'est d'ailleurs certainement pour cela que je me suis davantage orienté vers les métiers de la fonction publique. Je ne me vois donc pas avocat demain. Mais après-demain, qui sait ?

Propos recueillis par Bérengère Margaritelli

2021-7781